

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 21 novembre 2024

Délibération N° : 2024 - 11 - 01

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 15 novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MAGUERZ Thierry, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre :	Abstention : 3
15	12	15	12		

Présents : Thierry MAGUERZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Virginie MASSEY.

Absent excusé : Bernard MICHEL, Jérôme BOITE et Paul LAURENT.
Bernard MICHEL a donné pouvoir à Thierry MAGUERZ.
Paul LAURENT a donné pouvoir à Benjamin TREGUER.
Jérôme BOITE a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRALL

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : Approbation du conseil municipal du 24 octobre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Thierry MAGUERZ, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui leur a été transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance de celui-ci préalablement et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Laure GRALL



L'Adjoint au Maire,
Thierry MAGUERZ

